



Le trait d'union Ayvellois

FÉVRIER 2016

N° 45

LE VILLAGE DE LES AYVELLES VU DU CIEL



rue de
Chalandry

et

clos
Barrois

LES AYVELLES - ARDENNES

SOMMAIRE

- P 2 - Le mot du Maire*
- P 3 - Extrait du Conseil Municipal
- Compétences d'Ardenne Métropole*
- P 4 - État Civil*
- P 5 - Chemin du Fort
- Ruisseau du Pierge*
- P 6 - Projet de traversée du village*
- P 7 - Conseil Municipal Enfants
- Chaines TNT*
- P 8 - Les haies bocagères*
- P 9 - Délibérations du CM de 1914 à 1916*
- P 10 et 11 - Retour sur images*
- P 12 - Festivités et Animations*

SUPLÉMENT

Quelles adresses à connaître



LES AYVELLES - ARDENNES

rue du Bourg

Le Mot du Maire

Janvier 2015 la folie du terrorisme, **Novembre 2015** la pire des folies,

Mais la France c'est ça, elle se courbe, mais se ...



Que 2016 vous apporte la santé, joie et réussite dans vos projets. L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Je profite de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la cérémonie des vœux, en présence de Boris Ravignon. Merci de votre présence.

Une continuité dans l'aménagement

2016 Malgré le climat morose et l'austérité, le conseil municipal a toujours l'envie d'entreprendre, l'envie d'avancer, l'envie tout simplement.

2016 sera une année où débiteront les travaux d'aménagement de la rue de Sedan, travaux d'envergure qui poseront certainement quelques désagréments de circulation, mais on n'a rien sans rien.

Nous sommes dans la partie administrative, l'avant projet est dans sa phase finale et le dossier est présenté pour une demande de subvention à la préfecture (subvention au titre de la DETR).

Les autres travaux 2016 vous seront présentés lors du prochain bulletin municipal une fois le budget voté.

L'aménagement d'un territoire ce n'est pas simplement l'ensemble bâti. Notre territoire c'est : à l'ouest le fort et à l'est les ballastières.

Quatre écoles de la vie se distinguent, quatre particularités en matière d'aménagement :

- le domaine du fort des Ayvelles en cours de restauration par un travail d'**insertion professionnelle adulte** montre une belle réussite de reconstitution du bâti et d'entretien de la partie boisée.

- les ballastières gérées par une association de pêcheurs ont subi un lifting en matière de déboisement, de débroussaillage et d'entretien. Tout ce travail a été mené de front par les élèves du lycée agricole de St Laurent **en apprentissage** de gestion des milieux naturels et **les bénévoles pêcheurs**, il y a encore des volontaires motivés.

- le ruisseau du Pierge lui, a vu, pour sa restauration de la ripisylve, du lit mineur, des berges et l'enlèvement des embâcles, **le monde de l'entreprise**.

Avoir un territoire aménagé et entretenu sur une grande majorité de sa surface a le mérite d'être souligné.

N'hésitez pas à vous rendre sur ces lieux.

Les rythmes scolaires : les NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques)

Depuis septembre un PEDT (Projet Educatif Territorial) a été mis en place, les activités sont en cours sous l'organisation de trois animateurs. Pour prétendre à des aides de l'Etat il a fallu matérialiser le projet sur papier, c'est fait.

Début janvier ce document a reçu l'aval de l'inspection académique.

En voici la déclinaison : **du potager à l'assiette est un projet éducatif, qui ouvre des fenêtres sur un univers alimentaire, un univers créatif et son lot de travaux manuels. Il a aussi une autre approche : le respect de la nature, des saisons, une démarche écologique et, ou tout simplement le savoir regarder (les plantes, les légumes, les oiseaux, les fleurs), la nature quoi !**

Les objectifs du projet : ce projet éducatif permet à l'enfant de découvrir tout un fourmillement d'idées, concernant l'alimentation et sa culture ainsi que ses dérivés artistiques.

Ce projet va permettre d'aiguiser la curiosité des enfants par l'approche du travail de la terre, la reconnaissance des végétaux, les plantations, découvrir différentes sensations, regarder, toucher, sentir, goûter, apprécier les couleurs et ainsi éveiller leur créativité, qu'elle soit culinaire ou artistique.

Recensement 2016

Depuis le 21 janvier, deux agents recenseurs circulent dans le village pour vous distribuer les documents. Réservez le meilleur accueil à Myriam et Carole, leur travail en sera facilité.

Vous souhaitant bonne lecture.

Philippe LEBRETON



*Proverbe chinois : Comme un petit sac ne peut contenir un grand chapeau
Comme une corde trop courte n'atteint pas le fond du puits
Toute chose porte en elle sa propre limite*

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2015

* ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. LEBRETON informe le conseil que M. VALLEE a réalisé une étude prévisionnelle et estimative des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et lui laisse la parole pour la présentation de son travail.

M. VALLEE explique au conseil comment il a pu faire un chiffrage de l'accessibilité des bâtiments communaux et présente un plan détaillé des travaux à effectuer.

Ce chiffrage s'articule autour de l'aménagement de la mairie, de la salle des associations, de l'école, des vestiaires du terrain de sports, de l'église et du cimetière.

Les travaux pourraient s'échelonner sur 6 ans environ.

Le conseil municipal décide :

- de valider l'agenda d'accessibilité programmé
- d'autoriser le Maire à présenter ce document à l'Etat, conformément à l'échéancier présenté en annexe
- de porter l'autorisation de programme « mise en accessibilité des ERP » à 205.000 € environ.

LES COMPÉTENCES D'ARDENNE MÉTROPOLE

En novembre 2015 la communauté d'agglomération a défini ses domaines d'intervention.

En résumé voici les compétences retenues :

L'eau et l'assainissement : les principales missions sont :

- le prélèvement, la potabilisation, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable
- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées avant leurs rejets dans le milieu naturel
- la mise en oeuvre du service public d'assainissement non collectif (Spnc)
- la conduite du programme de protection des ressources
- l'élaboration des autorisations /conventions de déversement des industriels.

Les déchets : le service public d'élimination des déchets ménagers comprend les compétences de collecte des déchets ménagers (déchets ménagers résiduels, encombrants, matériaux valorisables). La compétence de traitement des déchets a été transférée au syndicat mixte Valodéa par arrêté préfectoral. Les modalités techniques de sa mise en oeuvre sont diverses : collecte en porte-à-porte, par points de regroupement ou au moyen de points d'apport volontaire.



La mobilité : Ardenne Métropole a en charge l'organisation des transports urbains et est donc autorité organisatrice des transports sur le Périmètre de transports urbains (PTU). Ardenne Métropole met en oeuvre un service de transports urbains et un service de transports scolaires. Le développement de la mobilité s'appuie également sur d'autres modes de transports que sont, par exemple, le covoiturage, le vélo, l'intermodalité.

L'aménagement du territoire et l'équilibre social de l'habitat : au titre de ses compétences obligatoires, Ardenne Métropole a en charge l'aménagement du territoire et l'équilibre social de l'habitat. Elle fixe les orientations des politiques communautaires de développement économique, d'aménagement de territoire et de l'habitat, à mener sur le territoire (développement économique, tourisme, enseignement supérieur - recherche et innovation, aménagement du territoire, politique de la ville, contrat de ville, conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance).

La culture et le sport : sur la base de l'existant et des transferts en cours, les missions développées sont : lecture publique, musique et danse, animation culturelle et sportive, gestion d'équipements ludiques, gestion de grands équipements sportifs.



La vie Municipale

ÉTAT CIVIL 2015 DE LA COMMUNE

NAISSANCES

- le 16 janvier MARCZAK Faustine
- le 27 janvier PIERREL Hamza
- le 6 mars CURIER BLAVIER Lilou
- le 25 mai GIRARD Jules
- le 25 mai OUTTIGHIR SILVENTE Diégo
- le 1^{er} août GENOVESSE Enzo
- le 25 septembre RODENMACHER Eden
- le 26 novembre DUBOIS Ema



MARIAGES



- le 25 juillet URLACHER Jenny et FERY Thomas
- le 5 septembre DEHUT Carole et BRIZET Jean-Pierre
- le 7 novembre GUITET Crislen et INDIANA Jean

DÉCÈS

- le 8 juin LOUIS Jean-Pol à l'âge de 79 ans
- le 30 septembre BRETON Jean-Henri à l'âge de 52 ans
- le 1^{er} décembre BERTRAND Angélique à l'âge de 39 ans



* Nous avons appris le décès de Mme HUTS Denise à l'âge de 95 ans le 18 décembre qui était en maison de retraite dans la région parisienne.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles.

REMISE DE DIPLÔMES D'HONNEUR DU TRAVAIL

- * BILLY Catherine, ATSEM à l'école : diplôme d'argent pour 20 ans au service de la collectivité
- * DECHÈNE David, Adjoint Technique : diplôme d'argent pour 20 ans au service de la collectivité
- * JEAN-BAPTISTE Valérie, Secrétaire : diplôme de vermeil pour 30 ans au service de la collectivité



RETRAITE DE DEUX EMPLOYÉS COMMUNAUX

- DECHÈNE Patrice, Adjoint Technique, a été embauché le 17 juin 2008 après une carrière à l'Egie. Il a pris sa retraite le 1^{er} juin 2014.
- MILLY Agnès, Adjoint Technique, a été embauchée le 1^{er} juin 2003 afin d'assurer la gestion et l'entretien de la salle des fêtes et par la suite de s'occuper de la cantine-garderie et de l'entretien des locaux scolaires. Agnès a pris sa retraite le 31 janvier 2015.



Infos Communales

CHEMIN DE RANDONNÉE

Le territoire du Fort, se situe principalement sur les Ayvelles mais également sur Villers Semeuse. Savez-vous vous y rendre à pied en passant par la Batterie ? C'est tout simple : par le haut du lotissement, la signalétique « **bleue** » a été installée dans le village pour informer le randonneur de ce cheminement. Suivez la flèche rouge ou jaune sur le plan ci-dessous.



LE RUISSEAU DU PIERGE

Les travaux de la 2^{ème} tranche sont terminés.

Celle-ci part de la RD 764 des Ayvelles derrière les habitations des petites Ayvelles jusqu'au pont de Chalandry à côté du lavoir.



La Trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement est bien respectée par la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Les riverains sont également satisfaits du résultat des opérations.

Remarques des riverains :

« Le paysage est plus aéré par la taille des arbres, l'eau s'écoule plus facilement et paraît plus limpide.

Maintenant on voit les vaches du champ voisin !

C'est propre, ils ont bien travaillé. »

Les riverains et tous les propriétaires de parcelles situées en amont et en aval du ruisseau sont invités à participer à la préservation de ce milieu écologique.

RÉUNION AVEC MME LAVIOLETTE TRÉSORIÈRE DE NOTRE COMMUNE

Dans le cadre de l'élaboration du projet de réfection de la traversée du village, la commission des finances a été réunie le 23 novembre 2015, en présence de Mme LAVIOLETTE, trésorière.

Après lui avoir présenté les grandes lignes des travaux envisagés, nous avons interrogé Mme LAVIOLETTE sur les possibilités de financement et notamment sur l'analyse de notre autofinancement potentiel et de notre capacité d'emprunt.

Elle nous a répondu que notre situation financière était saine et que nos possibilités d'emprunt étaient importantes. Il reste toutefois à affiner le montant maximum de cet emprunt en fonction du coût prévisionnel des travaux.

Des informations nous seront prochainement apportées à ce sujet par les services de la Trésorerie.

Il conviendra toutefois de tenir compte des doutes sur le maintien au niveau actuel des compensations de la communauté d'agglomération et de la DGF (dotation globale de fonctionnement).



En marge de cette réunion, Mme LAVIOLETTE nous a présenté la situation financière de la commune. Il en ressort que « les dépenses sont bien maîtrisées », « le montant des produits permet de payer les charges et la dette en capital et d'autofinancer les investissements », « l'endettement est inférieur à la moyenne » et « la capacité de remboursement est bonne ». La commune dispose donc de tous ses moyens pour financer ses investissements.

UN PROJET, DES IDÉES ET DES SOLUTIONS ... POUR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE

Depuis de nombreuses années, la municipalité parle de l'aménagement de la traversée du village.

Aujourd'hui étant donné la bonne situation financière de la commune, une capacité d'autofinancement encourageante et un taux d'emprunt particulièrement bas, le projet a été confié à un bureau d'étude spécialisé dans l'urbanisme.



Une 2^{ème} réunion de travail a eu lieu le 13 janvier, M. P. LEBRETON accompagné de F. PRÉVOTEAUX et I. BEAUDEUX, avait convié MM BERTHIER et WEIRIG du cabinet DUMAY, H. MAHIEU Conseiller Départemental et M. PARANT des infrastructures routière du Département.

En 2^{ème} partie de la réunion étaient aussi invités les commerçants et entreprises situés sur le tracé. M. BERTHIER a fait part de sa réflexion sur l'avant projet, suite au cahier des charges donné par M. LEBRETON (la sécurité, la création d'un cheminement piétonnier, la création de places de stationnement, l'accessibilité, éviter le tarmac à tout va en créant des espaces verts et l'enfouissement des réseaux).

Le bureau d'étude a pris note des observations de chacun. D'autres réunions seront encore nécessaires pour affiner ce projet.



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Treize candidats du regroupement scolaire Les Ayvelles-Chalandry-Élaire se sont réunis le 15 décembre 2015 afin de procéder à l'élection du maire enfant.

Les enfants, avec beaucoup de sérieux, ont voté à bulletin secret.

De nombreux projets ont été évoqués : bibliothèque, collecte de jouets et de vêtements ...

Le conseil est composé de Léa, Alessandro, Lalie, Lisa, Amandine, Hugo, Yoan, Timoté, Lucie, Manon, Enzo, Pauline et Thémys.



Ont été élus :

Léa SCHMIT, Maire
Alessandro DEL GIGLIO, 1^{er} Adjoint
Lalie DOMAGE, 2^{ème} Adjointe

LES CHAINES DE LA TNT VONT PASSER EN HD

Le 5 avril 2016, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) passe à la Haute Définition (HD).

Cette évolution permet la libération de fréquences hertziennes par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit. L'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites seront diffusées en HD sur tout le territoire avec une meilleure qualité de son et d'image.



A cette date, l'opération se déroulera en une seule nuit et aura un impact direct sur ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

Pour ces foyers il est donc important de tester la compatibilité de leur téléviseur.

Pour les autres, correctement équipés, il conviendra de procéder, ce même jour à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.

COMMENT SAVOIR SI JE PEUX RECEVOIR LA HAUTE DÉFINITION ?

Regardez si un logo « HD TV » est présent sur la face avant du décodeur.

Il existe aussi un test simple : il suffit de se positionner sur la chaîne TF1 (numéro 1) ou ARTE (numéro 7). Si le logo TF1 HD apparaît en haut à droite de l'écran ou si le logo ARTE HD apparaît en haut à gauche, votre installation est adaptée pour recevoir la nouvelle norme.

QUE DOIS JE FAIRE SI MON DÉCODEUR N'EST PAS COMPATIBLE ?

Il convient de se procurer un adaptateur HD (à partir de 25 euros) sous peine de ne plus recevoir la télévision. Dans ce cas, équipez-vous sans attendre le 5 avril pour éviter les ruptures de stock !

LES HAIES BOCAGÈRES

Vous habitez dans un lotissement ou non et vous ne voulez plus avoir une vue directe sur vos voisins.

Pour cela évitez de mettre des haies de thuyas, lauriers, troènes, berberis... car ceci n'est pas très beau dans le paysage et risque de le rendre monotone.

Il est aujourd'hui préférable de créer des haies bocagères avec différentes espèces d'arbustes.



Le rôle des haies bocagères :

En marquant les limites de la propriété et en dessinant ses parcelles, une haie bocagère ne protège pas seulement le jardin et la maison contre le vent et le ruissellement des eaux de pluie, elle embellit le jardin de façon naturelle et se fond agréablement dans le paysage, en particulier à la campagne.

Elle contribue à la **richesse du milieu naturel** en favorisant la biodiversité : de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes et de petits mammifères y trouvent abri, nourriture et lieu de reproduction. La présence de cette faune a pour effet de **diminuer le risque de maladies** et de parasites des végétaux du jardin.

Le choix des arbustes :

Variez les espèces. En offrant une multitude de couleurs, de teintes et de formes, celles-ci formeront une haie moins monotone qu'une haie constituée d'une seule espèce.

Mélanguez les espèces persistantes et caduques afin de conserver une haie verte en hiver.

(Photinia Robin, Laurier Sauce, Aucuba du Japon, Fusain, Escallonia, Laurier Tin, Oranger du Mexique.....)

Plantez des arbustes à fleurs, ils attireront un grand nombre d'insectes et d'oiseaux qui, en se nourrissant des limaces, pucerons et autres ennemis de vos plantes, les protégeront.

Pour garantir la pérennité de la haie et sa bonne intégration paysagère, choisissez des arbres et arbustes qui poussent dans votre région.

Pour la plantation de vos arbustes il est préférable de mettre au sol une bâche pour éviter que les mauvaises herbes ne poussent.

La réglementation :

Prévoit qu'une haie ne doit jamais dépasser les 2 m de hauteur autour des habitations.

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation :

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation	
Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 m	0.5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul :

- La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.
- Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez lui demander aimablement qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale, à moins que les plantations n'existent depuis au moins 30 ans.



Histoire du Village

Revenons sur la vie dans le village pendant la période de la guerre 1914 - 1918. Pour cela, quoi de plus précis et instructif que l'examen du compte rendu des conseils municipaux de l'époque ?

La première mention de la guerre figure dans le compte rendu de la séance du 4 août 1914 qui prévoyait « l'installation des conseillers élus le 26 juillet et la nomination de l'adjoint ». Ces décisions sont ajournées par suite du départ de cinq conseillers.

A cette date M. FORTS, conseiller préside le conseil municipal en remplacement de M. BARROIS et en raison de la démission de l'adjoint.

Les séances suivantes sont presque toujours consacrées aux problèmes de ravitaillement, aux secours aux familles nécessiteuses et au paiement de la contribution de guerre :

12 août 1914 : « le conseil dresse la liste des familles à secourir immédiatement et alloue chaque jour 750 ou 500 grammes de pain par famille suivant le nombre de personnes la composant et suivant la même proportion pour un franc ou 0.75 de viande par semaine... »

« pendant la guerre 1914 - 1918, le conseil municipal a délibéré sur l'organisation et le financement du ravitaillement et sur le paiement de la contribution de guerre »

22 janvier 1915 : La commune doit payer aux allemands une contribution de un demi Mark par personne présente au recensement de 1914, y compris les 232 soldats du fort soit en tout 271.5 marks. Cette somme de 271.5 marks ou 339.37 francs doit être payée en trois termes égaux les 25 janvier, 10 et 25 février. Pour permettre de payer cette somme le conseil municipal décide d'emprunter à des particuliers, la somme de 340 francs. « Le remboursement aura lieu dès que la situation le permettra ».

21 mars 1915 : « le conseil municipal, en vue du ravitaillement de la population jusqu'à la reprise de la vie normale, décide de participer à un

syndicat intercommunal formé... entre les communes des Ardennes qui adhéreront aux statuts du Syndicat Ardennais de Ravitaillement ».

22 avril 1915 : « ...il est indispensable que les propriétaires de la commune s'engagent solidairement, en cas de défaillance de la commune, à l'exécution des obligations imposées par le syndicat ardennais de ravitaillement .»

7 juillet 1915 : « la commune doit payer aux allemands un nouvel impôt personnel pour couvrir les frais d'administration des travaux des champs et de la récolte pour l'année 1915 -1916 ainsi que pour les besoins de l'armée dans les territoires occupés. Cet impôt est fixé à 16 Marks ou 20 Francs par personne. La population des Ayvelles étant de 246 habitants, le montant de l'imposition est de 20 F X 246 = 4 920. Pour permettre de payer cette somme le conseil municipal décide d'emprunter à des particuliers la somme de 4 920 Francs. Le remboursement aura lieu dès que le changement de la situation le permettra. »

7 mars 1916 : « le conseil municipal, en vue d'obtenir des bons de caisse pour les paiements afférents aux besoins urgents de la population jusqu'à la reprise de la vie normale, décide de participer à un syndicat intercommunal formé... entre les communes du syndicat de ravitaillement (région de Charleville) qui adhéreront aux statuts du syndicat d'émission de bons de caisse de Charleville Mézières. La commune fixe sa part contributive à 0.20 francs par habitant versés à la constitution du syndicat à titre de frais d'émission et de fonds de roulement.»

14 mars 1916 : En vue de la continuation du ravitaillement de la population par le syndicat ardennais de ravitaillement de la région de Charleville, le conseil municipal fixe sa part contributive à cent francs par habitant soit quarante francs de plus que les soixante francs déjà garantis...
* * * * *

Parmi ces délibérations liées à la guerre on remarque celle (très surprenante aujourd'hui) prise au cours du conseil municipal du 3 décembre 1914. Le conseil « admet la dame Thomas-Piquart au bénéfice de l'assistance médicale gratuite - et prononce l'admission à l'hôpital de Mézières de la dame Thomas-Piquart, pendant le temps nécessaire pour son accouchement et son rétablissement — demande que, pendant le même temps, les deux jeunes enfants de ladite dame, soient pris en garde à l'hôpital de Mézières. »

A cette époque les membres du conseil étaient MM FORTS qui faisait fonction de maire, WARINET, COÏDON, MOLET, DOURLET, JEANJEOT, DÉVELLE, BARROIS, COLIN, DEVOUDELLE. Certains étaient absents car « sous les drapeaux », notamment MM BARROIS Emile, COLIN Louis et DEVOUDELLE Julien.

Le secrétaire de séance élu était le plus souvent M COÏDON.

Dans un prochain article nous verrons l'évolution des décisions du conseil municipal, de l'été 1916 à l'armistice de 1918. Elles sont prises dans cette période particulièrement difficile pour les habitants du village et notamment les hommes au combat.

Retour sur Images

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie de commémoration du 11 novembre s'est déroulée successivement à Chalandry-Elaire puis à Les Ayvelles. Etaient présents M LEBRETON, maire des Ayvelles, M DELFORGE, maire de Chalandry-Elaire, M BINET, président de l'association locale des anciens combattants, Mme LOIZON, conseillère départementale, et une assistance d'environ quatre-vingt-dix personnes.

Des élèves de l'école ont revêtu des costumes pour l'occasion et ont lu des lettres adressées en 1918 par les soldats à leur famille ayvelloise.

La fanfare de Les Ayvelles a ajouté une émouvante solennité à la manifestation.

Après la distribution de brioches aux enfants présents, l'assemblée s'est réunie à la salle des fêtes des Ayvelles.

La médaille du Mérite U.N.C (Union Nationale des Combattants) pour action des militants au sein de l'association a été remise à M. Claude BESANCON de Villers-Semeuse et M. Christian JUNG de Chalandry-Elaire.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie du souvenir.

SAINT-NICOLAS

Cette année encore, SAINT NICOLAS et le PÈRE FOUETTARD nous ont honorés de leur présence. Toujours accompagnés de leur fidèle âne, ils ont distribué des friandises sur leur passage et lors d'un goûter. Toutefois, ils ont déploré le peu d'enfants présents.



Téléphone : 03.24.37.88.37

Télécopie : 03.24.37.66.01

Mail : communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat : lundi et vendredi de 14h00 à 18h00
mardi et jeudi de 9h00 à 12h00

Maire ou Adjoint : permanence le vendredi de 14h00 à 18h30 ou sur RDV

Retour sur Images



APRÈS-MIDI DES ANCIENS

Cette année, le traditionnel goûter de fin d'année de nos anciens a été agrémenté par un superbe spectacle de cabaret. Nos aînés ont été ravis d'entendre des chansons interprétées avec brio par deux artistes talentueux qui les ont fait rêver avec leurs costumes de scène tout en strass. Les colis ont été distribués à la fin de ce spectacle. Les conseillers municipaux sont allés au domicile des personnes absentes pour continuer la distribution des colis.

VŒUX DU MAIRE, DÉPARTS EN RETRAITE ET DIPLÔMÉS



Intervention de Borris RAVIGNON.



Diplôme du don de sang bénévole niveau 3 donné à Kalid HAMOU pour 25 dons.



De gauche à droite D DECHENE, P DECHENE, A MILLY, C BILLY et V JEAN-BAPTISTE (voir page 4).

Festivités et Animations

Dimanche 24 avril	Journée du Souvenir des Déportés	Monument aux Morts
Dimanche 8 Mai	Commémoration de la Victoire de 1945	Monument aux Morts
Samedi 18 Dimanche 19 juin	Fête Patronale	Derrière la Mairie
Jeudi 14 juillet	Fête Nationale	Monument aux Morts

REPAS À DOMICILE



Résultat du sondage réalisé par le CCAS pour l'éventuelle distribution de repas à domicile.
Sur 80 personnes de plus de 70 ans consultées, 12 réponses sont parvenues dont 3 positives.

PÉDICURE

La pédicure se déplacera et assurera les soins à domicile le mardi 23 février, 24 mai, 23 octobre et le 22 novembre.
Vous pouvez vous inscrire au 03.24.59.02.20 pour fixer l'heure des rendez-vous.



2016, UNE ANNÉE BISSEXTILE

Après de nombreuses difficultés dans la détermination de la durée des mois et des années, Jules CESAR a demandé à l'astronome grec SOSIGENE de le conseiller.

L'année civile devant, par commodité, avoir un nombre entier de jours, l'année a été fixée à 365 jours, trop courte d'un quart de jour..

Pour lier le calendrier aux saisons on décida de combler le déficit annuel d'un quart de jour par un jour additionnel tous les quatre ans. Sans cette précaution l'écart atteindrait trente jours en 120 ans. Jules CESAR décida donc que, tous les quatre ans, l'année aurait 366 jours, fondant ainsi les années bissextiles. Le jour supplémentaire a été attribué au mois de février, mois court de 28 jours, consacré alors aux dieux infernaux. Pour ne pas choquer les superstitieux de l'époque, CESAR adopta une règle compliquée en conservant en apparence un nombre de 28 jours mais en doublant le 24^{ème} jour de février (une espèce de « bis ») qui portait le nom de sixième avant les calendes de mars, 1^{er} mars.

Le jour supplémentaire fut donc appelé : **bis-sextus ante calendas martias** d'où notre terme de bissextil.

L'épithète bissextil est, en principe, réservée à l'année. Le jour additionnel est le bissexté, substantif peu employé. L'usage consacre l'expression (incorrecte) de jour bissextil.



RESPONSABLE DE PUBLICATION
LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DE
DELOECKER Frédérique
LEBRETON Éliane pour la distribution

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION
BEAUDEUX Isabelle
DELANDHUY Sylvie
MARTIN Martine
MORTIER Michel
TUCCI Sylvia